

Séance du : 11 Septembre 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mille vingt cinq le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, OUBRIER-LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :** GRANGÉ David donne pouvoir à CHALENCON Didier

**Absents Excusés :** ALLEGRE Sophie

**Absent :** HUGUES Stéphanie

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : Réhabilitation d'un bâtiment commerce et logement – Plan de financement**

La commune souhaite candidater au fonds vert pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment abritant un commerce et un logement.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 378 514 € HT. Le Maire propose de solliciter l'aide de l'état selon le plan de financement suivant :

| Dépenses              | Opération HT | 378 514 € HT     |
|-----------------------|--------------|------------------|
| Etat – Fonds Verts    | 14.53 %      | 55 000 €         |
| LEADER                | 14.53 %      | 55 000 €         |
| Région                | 21.07 %      | 79 746 €         |
| Département           | 9.69 %       | 36 670 €         |
| EPCI                  | 1.98 %       | 7 500 €          |
| ANCT                  | 9.91 %       | 37 495 €         |
| <b>Total recettes</b> |              | <b>271 411 €</b> |
| Autofinancement       | 28.30 %      | 107 103 €        |

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- VALIDE le plan de financement,
- AUTORISE le Maire à faire une demande de subvention « Fonds Vert »
- AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes au dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

 